

ORDONNANCE COLLECTIVE

DIARRHÉE	OC-M-A6
Référence à un(e) : <input type="checkbox"/> Méthode de soins <input type="checkbox"/> Règle de soins Titre : _____	
Médication visée par l'ordonnance collective : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Imodium®/Lopéramide 	
Professionnels visés par l'ordonnance et secteur(s) d'activité(s) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Infirmières exerçant au CSSS Vallée-de-la-Batiscan 	
Catégories de clientèle visées ou situation clinique visée : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tout client présentant des diarrhées fréquentes ou abondantes 	
Activités réservées : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique ▪ Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques 	

INDICATION :

- Contrôle symptomatique des diarrhées fréquentes.

CONDITIONS :



- Selles liquides à fréquence de plus de 4-5 fois/jour ou abondantes.

CONTRE-INDICATIONS :

- Référence au médecin si :
 - Douleurs abdominales importantes
 - Fièvre > 38,5° rectale ou > 38° buccale
 - Présence de sang dans les selles
 - Contexte récent de prise d'antibiotique (moins de 6 semaines : suspecter C. difficile possible)

**LIMITE / ORIENTATION
VERS LE MÉDECIN :**

- Durée d'utilisation maximale de 48 heures.
- Enfants moins de 12 ans.
- Cesser l'utilisation si provoque augmentation des symptômes.
- Client connu pour maladie inflammatoire de l'intestin (Crohn, colite ulcéreuse).

Adoption par le CMDP :	 _____ Rémi Grandisson, président du CMDP
Validé par la DSOPQS :	 _____ Chantal Carignan
Date d'entrée en vigueur :	23-03-2011 Date de révision : _____

Interventions de l'infirmière en application de son champ d'exercice et des activités qui lui sont réservées

Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique

- Obtenir un historique de l'apparition et de l'évolution des symptômes.
- Rechercher cause étiologique possible : contact infectieux, voyage, prise récente d'antibiotique, contamination réseau d'aqueduc, etc.

Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques

- Appliquer au besoin l'ordonnance collective OC-M-A3 « Prévention de la déshydratation ».
- En centre d'hébergement, appliquer si justifié les ordonnances collectives :
 - OC-P13 « Prélèvement de selles ».
 - OC-P9 « Recherche de C. difficile »
- Administrer ou recommander Lopéramide 2 mg, 1-2 comprimés lors de la première dose, puis 1 comprimé si récurrence de selle liquide jusqu'à maximum de 4 comprimés par jour.